

Démarche : Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long  
Organisme : Accueil

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Voici le formulaire de demande de subventions réservé à toutes les associations quelle que soit la nature de votre objet (sport, culture, social, festivité, habitat, scolaire et divers).

Retrouvez toutes les informations qui vous permettront de préparer votre dossier aux adresses suivantes :  
<http://www.ressonslelong.com>

Pour préparer votre demande, veuillez préparer :

- la liste à jour et datée des membres du bureau et du conseil d'administration
- le bilan d'activités de l'année écoulée
- le budget prévisionnel de l'année pour laquelle vous sollicitez une aide + le bilan financier de la dernière année clôturée, certifiés par le Président (fournir les documents propres à l'association ou bien compléter les tableaux joints)
- Le relevé d'identité bancaire
- Le procès verbal de la dernière assemblée générale

Rappel : Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15 décembre de chaque année pour une subvention au titre de l'année suivante

## Type de demande

### Sélectionnez le cas correspondant à votre demande :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Première demande
- Demande annuelle
- Demande ponctuelle

### Indiquer votre secteur d'activités

Renseignez votre secteur d'activités

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Culture
- Sports

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

- Festivités
- Social et interventions sociales
- Habitat
- Scolaire
- Divers

## Présentation de l'association

Activités principales réalisées :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre les derniers statuts approuvés

## Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

Téléphone :

Courriel :

## Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

A ne compléter que si la personne est différente du représentant légal

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? Si oui, merci de préciser le type d'agrément, l'attributeur, date de l'attribution :**

Veuillez lister les agréments selon le format suivant :

1. type d'agrément, attribué par, en date du

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Ressources humaines

**Effectifs salariés**

**Dont CDI**

**Dont CDD**

**Nombre de bénévoles**

## Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

**Nombre de volontaires (par exemple en Service civique) :**

**Nombre d'adhérents**

Nombre d'adhérents

## Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice ci-dessous :

**Date de début :**

**Date de fin :**

## Description du projet

**Nouveau projet ou renouvellement d'un projet ? (Si la demande ne porte pas sur un projet spécifique, allez au champ n°8)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Nouveau projet

Renouvellement d'un projet

**Intitulé**

**Objectifs**

**A quelles attentes répond-il ?**

**Dans quelles conditions ou circonstances avez vous identifié les attentes des populations ou territoires concernés par votre projet (en interne, par les usagers, etc.) ?**

**Description du projet**

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

**Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?**

**Moyens mis en oeuvre :**

**Zone géographique ou territoire de réalisation du projet (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) - Préciser le nom du territoire concerné(s) :**

**Date de mise en oeuvre prévue (début) :**

**Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :**

**Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :**

**Information complémentaire éventuelle :**

## Budget prévisionnel du projet

### Subventions sollicitées auprès d'acteurs publics

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Commune de Ressons-le-Long
- CC Retz-en-Valois
- Conseil Départemental de l'Aisne
- Région Hauts-de-France
- État
- CAF
- Mécènes privés
- Autre

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

Sollicitez vous des financements privés ? Si oui lesquels ?

Montant demandé à la commune de Ressons-le-Long

Montant demandé à la communauté de communes Retz-en-Valois

Montant demandé au Conseil Départemental de l'Aisne

Montant demandé à la Région Hauts-de-France

Montant demandé à d'autres financeurs

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Pratiques tarifaires appliquées au projet (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel du projet :

Veuillez fournir le document de votre budget prévisionnel ou bien compléter le tableau joint et l'insérer complété.

## Etat de la trésorerie

Solde des comptes bancaires de l'association

Montant fonds de caisse de l'association

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

## Montant comptes de placements de l'association

Incrire "0" si inexistant

## Déclarations sur l'honneur

**Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.**

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

**Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

**Déclare que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**S'engage à saisir aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution de la subvention \*(conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Art. L 1611.4 : toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, peut être soumise au contrôle des délégués de la Commune qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité).**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Déclare exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Déclare que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

inférieur ou égal à 200 000 €

supérieur à 200 000 €

**Déclare que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association dont le RIB a été joint au dossier :**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Déclare avoir lu et déclare accepter le contrat d'engagement républicain**

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIAIRANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ETAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel.

Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de créer.

## ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements.

Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Cochez la mention applicable

Oui

# Demande de subvention aux associations - Commune de Ressons-le-Long

Non

## Pièces à joindre

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bilan comptable de l'association

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Rapport d'activité de l'année écoulée

## Pièces jointes

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB de l'association

joignez votre rib en pièce jointe

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de licence (fédérale....)

Pour les associations sportives, joignez votre attestation de licence fédérale

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PV de la dernière assemblée générale

Merci de joindre en pièce jointe le procès verbal de votre dernière assemblée générale

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Programme d'activité 2026

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative